

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Coudun, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine AURIBAUT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Mesdames Sandrine AURIBAUT, Thomas PLASMAN, Eva PETROWICK, Joël LE DU, Yannick PRILLIEUX, Philippe ETIENNE, Régine ALLAVOINE, Nicole DEVUYST, Christophe LEGRAIN, Laëtitia MOLINA, Hervé LE GOFF, Serge DE ARAUJO.

Pouvoirs : Mme Catherine KUREK à Mme Sandrine AURIBAUT
Mme Sylvie ROLLET à M. Serge DE ARAUJO

Absent : M. Yannick LHIRONDELLE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025,
- Délibération demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation de la vidéo protection(délibération N°23-06-2025)
- Délibération demande de subvention auprès de la Région pour l'installation De la vidéo protection.....(délibération N°24-06-2025)
- Délibération demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour l'installation de la vidéo protection(délibération N°25-06-2025)
- Délibération changement de porte salle N°2(délibération N°26-06-2025)
- Délibération achat parcelle emplacement réservé N°4.....(délibération N°27-06-2025)
- Délibération demande de subvention pour l'aide à la préscolarisation.....(délibération N°28-06-2025)
- Délibération travaux de bardage salle polyvalente(reportée)
- Délibération demande de subvention auprès du Département de l'Oise pour les travaux du pont rue du Pont à Tan.....(délibération N°29-06-2025)
- Délibération demande de subvention au Céréma pour les travaux du pont rue du Pont à Tan(délibération N°30-06-2025)
- Informations diverses,
- Questions diverses.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nicole DEVUYST est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 14 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 14 avril 2025.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DAI POUR L'INSTALLATION DE LA VIDÉO PROTECTION (délibération N°23-06-2025)

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **137 520 € H.T.** sur un prochain programme d'investissement subventionné :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 1 contre : M. Yannick PRILLIEUX) :

- Approuve la contenance du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie ci-dessus ;
- Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental,
- Prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées ;
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION POUR L'INSTALLATION DE LA VIDÉO PROTECTION (délibération N°24-06-2025)

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **137 520 € H.T.** sur un prochain programme d'investissement subventionné :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 1 contre : M. Yannick PRILLIEUX) :

- Approuve la contexture du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie ci-dessus ;
- Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de la Région au titre du dispositif sécurité/vidéo protection ;
- Prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées ;
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'INSTALLATION DE LA VIDÉO PROTECTION (délibération N°25-06-2025)

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **137 520 € H.T.** sur un prochain programme d'investissement subventionné :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 1 contre : M. Yannick PRILLIEUX) :

- Approuve la contexture du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie ci-dessus ;
- Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes ;
- Prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées ;
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

DÉLIBÉRATION CHANGEMENT PORTE SALLE N°2 (délibération N°26-06-2025)

Monsieur LEGRAIN, adjoint, présente deux devis pour le changement de la porte d'accès à la salle N°2. La commission bâtiments communaux propose de retenir l'entreprise HANNIET pour un montant de 5 211.82 euros hors taxes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise HANNIET pour le montant indiqué ci-dessus.

DÉLIBÉRATION ACHAT PARCELLE EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°4 (délibération N°27-06-2025)

Madame le Maire informe de la vente des parcelles cadastrées à l'origine C N°1427-484-485 en terrain à bâtir.

Une partie de l'emplacement réservé N°4 au bénéfice de la commune, défini lors de l'élaboration du PLU soit 65 m² (C N° 2081 après bornage) ainsi qu'un surplus de 22 m², (C N°2082 après bornage), doivent être régularisés par acte notarié.

Madame Maire, après négociations avec les propriétaires, propose d'acquérir ces parcelles au prix de 20 €/m², soit pour une surface de 87 m², un prix total de 1 740 €.

Suite au bornage et à la division effectués, il convient également de procéder à un échange à titre gratuit. La parcelle C N°2078 de 7 m², appartenant à la commune est échangé avec la parcelle C N°2083 de 6 m². Cet échange sera régularisé par acte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir les parcelles C N° 2081 et C N° 2082 au prix de 20 euros le m²,
- Décide un échange à titre gratuit de la parcelle C N°2078 avec la parcelle C N°2083, par un acte administratif,
- Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE À LA PRÉSCOLARISATION (délibération N°28-06-2025)

Madame le Maire informe que le Conseil Départemental afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, accorde pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques, une aide pour la rémunération des agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, sollicitent l'octroi de cette subvention pour l'année scolaire 2024-2025.

DÉLIBÉRATION TRAVAUX DE BARDAGE SALLE POLYVALENTE

Monsieur LEGRAIN, adjoint, informe que ce point est reporté compte tenu qu'un deuxième devis est en attente de réception.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE POUR LES TRAVAUX DU PONT RUE DU PONT A TAN (délibération N°29-06-2025)

Madame PETROWICK expose que suite au diagnostic structurel de l'ouvrage d'art situé rue du Pont à Tan, des devis ont été demandés pour sa réfection pour permettre une réouverture à la circulation. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au niveau du Département.

Le devis estimatif est de 68 452 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CÉRÉMA POUR LES TRAVAUX DU PONT RUE DU PONT A TAN (délibération N°30-06-2025)

Madame PETROWICK expose que suite au diagnostic structurel de l'ouvrage d'art situé rue du Pont à Tan, des devis ont été demandés pour sa réfection pour permettre une réouverture à la circulation.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au niveau du Céréma.

Le devis estimatif est de 68 452 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Céréma.

INFORMATIONS DIVERSES

Pont route de Villers : Les travaux de réfection devraient s'achever le 4 juillet soit avec une semaine d'avance.

TOUR DE TABLE

Madame ALLAVOINE fait part que l'aire de jeux ainsi que la table de ping-pong sont en cours d'installation dans le quartier de la Grange aux Dîmes.

Les distributeurs de sacs pour les déjections canines à différents endroits sont mis en place ainsi qu'une poubelle en bois sur la voie verte.

La fête communale se déroulera du 12 au 14 juillet avec la venue de la caravane des jeux le samedi 12.

Monsieur PRILLIEUX souligne que plusieurs potelets verts sont abîmés ainsi que des bornes béton qui sont à redresser et que cela fait négliger à l'entrée du village.

Une précision est apportée concernant la borne béton, qui a été descellée suite à un accident et déclarée à notre assurance. Celle-ci sera remise en état ainsi que l'enrobé autour dès leur accord.

Monsieur PRILLIEUX informe que le cône sur le trottoir rue Rosiers est toujours en place.

Madame AURIBAUT précise que ce cône a été mis en place pour protéger la plaque d'un citerneau qui a déjà été changée deux fois du fait du passage des véhicules et qu'il conviendrait de mettre en place un étrier de protection.

Monsieur PRILLIEUX souligne que c'est à la SAUR de faire le nécessaire compte tenu que cette plaque se situe sur le domaine public.

Monsieur PRILLIEUX fait part que le chemin du Tour de Ville n'est plus entretenu.

Monsieur PRILLIEUX informe qu'il sera absent le 15 juillet pour la réunion du suivi de la DSP eau potable et qu'il faudra relancer la SAUR sur le devis signé concernant les sondages sur la conduite rue Notre Dame et la demande de devis pour une modification du chlorage au niveau du forage.

Madame PETROWICK informe qu'un devis pour rendre plus praticable le chemin du Tour de Ville a été signé. L'entreprise JB Terrassement devrait intervenir sous peu. Compte tenu que depuis la signature du devis, une partie du chemin a été aménagé par un particulier, en contrepartie, une taille des branches sera réalisée sur les côtés.

L'aménagement des places de parking au niveau de la Grange aux Dîmes est en cours.

Les travaux de passage aux LED sont achevés. Une visite de fin d'intervention se tiendra pour faire le point avec le SÉZÉO et l'entreprise INÉO. La remise en service de l'éclairage nocturne sera évoquée.

Le projet concernant l'escalier de secours au niveau de l'école primaire avance tout doucement. Un rapport pour contrôler la résistance au feu a dû être réalisé compte tenu de la présence d'enfants de maternelle dans cette partie.

Monsieur DE ARAUJO informe que cette semaine, il n'y avait pas d'accompagnatrice dans le car scolaire.

Il est précisé que l'agent en charge de la surveillance est absente et qu'effectivement sur le trajet au départ de l'école de Giraumont, compte tenu qu'il n'y a pas d'enfants de maternelle, la présence d'un l'agent n'est pas obligatoire.

Monsieur DE ARAUJO informe qu'un candélabre de la rue des Acacias penche et de la présence de gros « nids de poule » sur la route qui longe le Mont Ganelon.

Monsieur DE ARAUJO souligne qu'il avait été évoqué que lors de travaux sur les salles, de prévoir les normes PMR. Il a été décidé ce jour, le changement de la porte de la salle N°2 et demande si l'accès PMR sera respecté. Il lui est précisé qu'une rampe d'accès amovible est disponible pour les différentes entrées.

Monsieur DE ARAUJO informe que le chemin reliant la voirie de l'hôtel dieu et le lotissement Grange aux Dîmes a besoin d'être entretenu.

Madame DEVUYST précise que ce sont surtout les branchages des propriétés riveraines qui gênent le passage.

Monsieur LEGRAIN informe que la signalisation lumineuse « piéton » du feu tricolore à l'intersection rue du Pont à Tan a été remise en service. Des travaux électriques ont été réalisés : l'éclairage extérieur de la place communale a été mis sur minuterie et une mise en conformité du hangar de stockage des tables et chaises.

Monsieur LEGRAIN informe qu'il s'est rendu à une réunion d'informations avec les élus régionaux, sur les dispositifs mis en place notamment les subventions et leur calendrier.

Monsieur LEGRAIN informe d'un litige pour malfaçons au niveau des nouveaux columbariums, la facture a été rejetée. Le commercial a été rencontré sur place il y a une quinzaine de jour, nous sommes en attente de son retour. Un rendez-vous a eu lieu avec une entreprise pour la mise en place d'une allée alvéolée.

La séance a été levée à 20 h 00.

Le Maire,
Sandrine AURIBAUT



La secrétaire de séance,
Nicole DEVUYST

